



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Service Interministériel de la Défense  
et de la Protection Civile**

Affaire suivie par : Esther DEMEY  
pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr  
Tél : 03.83.34.26.15



**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
GRAND EST**

**Délégation territoriale  
de Meurthe-et-Moselle**

Affaire suivie par : Karine THEAUDIN  
karine.theaudin@ars.sante.fr  
Tél : 03.57.29.02.38

Nancy, le **22 NOV. 2017**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle  
La déléguée territoriale de l'agence régionale de santé de Lorraine  
à  
[Liste des destinataires en annexe]  
En communication à Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

**Objet : Intoxication au monoxyde de carbone, campagne d'information 2017-2018.**

Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 31 mars 2017, 3 554 personnes ont été exposées au monoxyde de carbone en France. 2 295 victimes ont dû être prises en charge par un service d'urgence hospitalier.

En région Grand Est, ce sont 131 foyers d'intoxication par le monoxyde de carbone qui ont été signalés, exposant 292 victimes parmi lesquelles 3 sont malheureusement décédées.

Cette intoxication, première cause de mortalité accidentelle par toxique en France, peut toucher toutes les catégories socio-professionnelles. Dans la plupart des cas, ces accidents sont évitables...

L'intoxication au CO survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, un certain nombre de conseils de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles et les espaces accueillant du public.

Des supports et outils de communication spécifiques sont disponibles et téléchargeables :

- ✓ Sur le site internet de l'ARS : [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr), Moteur de recherche : Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- ✓ Sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actualites/Comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-Conseils-et-recommandations2>
- ✓ Sur la page Facebook de l'ARS : <https://www.facebook.com/stopmonox>
- ✓ Sur les sites internet : [www.stopmonox.fr](http://www.stopmonox.fr) / [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)
- ✓ Sur le site internet de Santé Publique France : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

Vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents. Aussi, je vous remercie par avance de votre implication dans cette campagne de prévention.

Le préfet,



Philippe MAHÉ

La déléguée territoriale,



Docteur Eliane PIQUET